



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-06-2026 /

Dossier complet le : 27-07-2026 /

N° d'enregistrement : 018760/KK P

1 Intitulé du projet

Rabatement temporaire de la nappe lie a un projet de poste de relevage et de son reseau d'assainissement collectif sur la commune de La Tremblade (17)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

Raison sociale

Administration publique generale

N° SIRET

24170064000055

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MARENGO

Prénom(s)

Patrick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. Dispositifs de captage et de recharge artificielle des eaux souterraines (telles que définies à l'article 2.2 de la directive 2000/60/CE)., 17D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site d'implantation du projet se trouve dans la partie Ouest de la commune, à environ 1,8 km du centre-bourg. Positionne en zone UBb « elle couvre les secteurs des quartiers d'habitat sous couvert boisé, positionnés en périphérie Ouest de la ville. » du PLU (Plan Local d'Urbanisme), le projet couvre une superficie d'environ 800 m² (emprise des accotements et de la voirie comprise) pour un linéaire de réseau pose d'environ 120 m. Bien que les travaux seront réalisés en dehors des périodes de hautes eaux, il est prévu en cas de nécessité un rabattement temporaire de la nappe lors de la réalisation des travaux d'aménagement.

4.2 Objectifs du projet

Le projet étudié s'inscrit dans une démarche de développement urbain maîtrisée à l'échelle de la commune de La Tremblade, située sur le littoral de la Charente-Maritime. Il est localisé le long du chemin de Saute Chevre. Ce projet prévoit la mise en œuvre d'un poste de refoulement enterré et de son système d'assainissement, dont le niveau de radier sera implanté à -3,25 mètres par rapport à la surface actuelle du terrain. Le terrain, secteur d'implantation du poste de relevage, est actuellement occupé par un accotement enherbé. Il est bordé à l'Ouest par un muret de jardin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Compte tenu de la présence d'une nappe superficielle pouvant remonter au droit du projet, il sera nécessaire de rabattre la nappe phréatique superficielle lors des travaux d'aménagement. En raison de la localisation du poste de relevage et du réseau associé, implantés en point bas, les eaux d'exhaure seront évacuées vers le réseau public d'eaux pluviales. La reinjection de ces eaux dans la nappe n'étant pas possible, leur rejet dans le réseau public d'eaux pluviales s'avère nécessaire. Les eaux d'exhaure seront rejetées dans le réseau public d'eaux pluviales, par l'intermédiaire de la grille avaloir située à l'intersection entre la rue de la Garde et le chemin de Saute-Chevre. Ce réseau se déverse ensuite dans un fossé situé à l'est de la rue, à environ 160 mètres linéaires, avant de rejoindre le cours d'eau du Chenal de Putet.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, les tranchées seront rebouchées et il n'y aura plus de rabattement de nappe ni de pompage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un document d'incidence sur la ressource en eau et les milieux associés au regard des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0 et 1.3.1.0 a été déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Pompage temporaire = 50 m3/h maximum - Superficie de l'opération = 800 m²	(50, m3/h)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ° " ° Lat. : ° ° ° " °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la Tremblade. Prescriptions applicables aux projets de constructions situées dans les zones sensibles aux remontées de nappes : Selon les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Tremblade, le secteur d'étude est localisé dans une zone identifiée

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe a proximite immediate de site Natura 2000 et Zones Naturelles d'Interet Ecologique Faunistique et Floristique : - Natura 2000 : "Presqu'ile d'Arvert" et " Marais de la Seudre" - ZNIEFF de type I : "Foret de la Coubre" et "Marais de la Seudre" - ZNIEFF de type II : " Presqu'ile d'Arvert" et "Marais et Vasiere de Brouage-Seudre-Oleron"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La Tremblade est une commune littorale de Charente-Maritime.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est comprise dans le PPRN Bassin de la Seudre et marais de Brouage qui est constituée de 14 communes. Le site ne se trouve pas en zone inondable d'après le PPRI du 20 juillet 2016.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de La Tremblade dispose d'un PPRN risque littoraux (érosion côtière et submersion marine) avec une approbation le 2 novembre 2022.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le secteur d'étude n'est pas classé dans la banque de données des sites pollués (BASOL).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de La Tremblade est incluse dans la liste des zones de répartition des eaux du Bassin de la Seudre et des cours d'eau côtiers fixée par l'arrêté n°03-3757 du 02 décembre 2003 fixant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux de la Charente-Maritime.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 le plus proche, "Presqu'île d'Arvert", est située à proximité immédiate du secteur d'étude (une dizaine de mètres).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les travaux pourront nécessiter le rabattement de la nappe phréatique avec un débit de pompage pouvant atteindre au maximum 50 m ³ /h en pointe. Les pompages de rabattement de nappe projetés, d'une durée limitée, ne seront pas susceptibles d'impacter significativement la nappe des formations calcaires du Santonien supérieur, non exploitée dans ce secteur. Pas d'incidence de rabattement au-delà du secteur d'étude.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Recherche de l'équilibre déblai/remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Recherche de l'équilibre déblai/remblai. Des apports de matériaux externes au site pourront être nécessaires, notamment pour la réalisation des structures de chaussée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les eaux pompées seront dirigées vers le réseau EP public.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone d'implantation du poste de relevage correspond à un accotement enherbé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Remontée de nappe - Seisme (modéré) - Submersion marine - Inondation - Mouvement de terrain (existant) - Retrait gonflement des argiles (important) - Feu de forêt
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier va generer du bruit dans les heures legales avec du materiel repondant aux normes acoustiques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Vibrations liees aux engins de chantier en phase travaux uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux d'exhaure seront dirigees vers le reseau EP public situe le long de la rue de la Garde.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le reseau EP est rejete a environ 160 metres a l'Est de la zone d'etude, dans un fosse qui se deverse ensuite dans le Chenal de Putet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un document d'incidence d'autorisation temporaire élaboré au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement (IOTA 1.1.1.0, 1.1.2.0 et 1.3.1.0) est déposé à la DDTM 17 en mai 2026.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les opérations de rabattement, si nécessaires, devraient intervenir en période de nappe très haute, sur plusieurs semaines mais seront fractionnées au gré de l'avancement des travaux. Cela signifie que les pompages de rabattement n'auront pas pour objectif de rabattre la nappe sur l'intégralité du chantier au même moment, mais bien au fur et à mesure de l'avancement des tranchées. Le débit de pompage est donc évalué à environ 50 m³/h. Le cône de rabattement est quant à lui estimé à environ 6 m de rayon. Ces informations sont précisées dans le document d'incidence dédié au rabattement. D'ores et déjà, l'étude géotechnique ne prévoit pas d'incidence du rabattement au-delà des limites de l'emprise du projet. Les eaux pompées seront acheminées vers le réseau public d'eaux pluviales, via la grille avaloir située à l'intersection de la rue de la Garde et du chemin de Saute-Chevre, avant d'être évacuées vers l'exutoire naturel, un fosse située à environ 160 mètres linéaires à l'Est.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire en raison : - de l'éloignement des autres habitations du site du projet ; - du faible rayon d'incidence du cône de rabattement limite à l'emprise du projet ; - de l'effet temporaire du rabattement de nappe ne concernant que la phase travaux.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

MARENGO

Prénom

Patrick

Qualité du signataire

President

À

Royan

Fait le

01-06-2026



Signature du (des) demandeur(s)